

## Première séance, mardi 2 février 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation et assermentation. – Discours inaugural. – Communications de la présidente. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 178 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 174 concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg; discussion. – Motion M1076.09 Emanuel Waeber/Jean-Pierre Thürler (déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des partis); prise en considération. – Mandat MA4016.09 Jean-Louis Romanens/Eric Collomb/Christian Bussard/Emmanuelle Kaelin Murith/Monique Goumaz-Renz/Pascal Andrey/Patrice Jordan/Yves Menoud/André Schoenenweid/Jean Bourgnicht (Conférence suisse des impôts: son rôle et ses compétences); prise en considération. – Elections.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Gabrielle Bourguet, Jacqueline Brodard, Fritz Burkhalter, Charles de Reyff, Heinz Etter, Josef Fasel, Joe Genoud, René Kolly, Claire Peiry-Kolly, Stéphane Peiry et Jacques Crausaz.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**La Présidente.** C'est avec émotion que j'ai le très grand plaisir d'ouvrir cette première session de l'année 2010 et de vous saluer toutes et tous très cordialement. Comme vous l'avez constaté, cette nouvelle année de travaux parlementaires débute de manière allégée car de nombreux projets ne sont pas encore prêts pour leur examen par notre Parlement.

J'aimerais vous rendre attentifs au fait que je vais attendre que le silence soit dans la salle avant de commencer mes interventions. On demande vraiment que chacune et chacun ait un peu d'égard et de respect pour les personnes qui s'expriment dans la salle. Je vous remercie d'avance.

### Validation et assermentation

**a) Validation** des mandats de député-e-s de M<sup>me</sup> Ursula Schneider Schüttel et de M. Daniel Brunner, en remplacement respectivement de MM. René Fürst et Martin Tschopp, démissionnaires.

**La Présidente.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que les remplacements des députés démissionnaires ont été faits conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts du Lac et de la Singine. Le Bureau a également constaté que M<sup>me</sup> Ursula Schneider Schüttel et M. Daniel Brunner remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'ils sont domiciliés dans le cercle électoral dans lequel ils ont été élus et ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député du Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députés.

La discussion est ouverte sur la validation du mandat de députée de M<sup>me</sup> Ursula Schneider Schüttel.

La parole n'est pas demandée. Par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de député de M<sup>me</sup> Schneider Schüttel.

La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. Daniel Brunner.

La parole n'est pas demandée. Par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de député de M. Daniel Brunner.

– Les mandats de députés de M<sup>me</sup> Ursula Schneider Schüttel et de M. Daniel Brunner sont validés tacitement.

**b) Assermentation** de M<sup>me</sup> Ursula Schneider Schüttel et M. Daniel Brunner.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre nouvelle fonction. Bienvenue parmi nous! (*Applaudissements!*)

## Discours inaugural

**La Présidente.** Mesdames les Vice-Présidentes du Grand Conseil,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Etat,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Madame la Chancelière,

Madame la Secrétaire générale,

Madame, Monsieur les collaboratrice et collaborateur du secrétariat,

J'ai l'honneur d'ouvrir la première séance de la quatrième année de la 31<sup>e</sup> législature du Grand Conseil.

Pour la seconde fois dans l'histoire de notre canton, trois femmes sont appelées à se succéder à la présidence du Grand Conseil et si tout se passe comme prévu, trois présidences féminines se suivront jusqu'en 2012.

Je rends hommage à toutes mes prédécesseuses. Je pense aussi à l'engagement des 102 femmes que le peuple fribourgeois a envoyées siéger dans cette enceinte et je relève que quatre d'entre elles sont devenues conseillères d'Etat. Nombreuses sont les femmes engagées dans les milieux associatifs. Mon vœu est d'en inciter plus à s'engager aussi en politique.

Ich wünsche mir mehr Frauen im politischen Leben.

Vous vous trouvez momentanément, Messieurs, face à une présidence entièrement féminine et, cerise sur le gâteau si j'ose, une secrétaire générale. Rassurez-vous! Messieurs les Députés, cette situation n'est que temporaire.

Même avant l'arrivée des premières députées en 1971, il y a toujours eu une cohabitation virtuelle des femmes et des hommes dans cette salle. Le peintre Gottfried Locher a ainsi choisi une femme pour symboliser la République dans le cartouche central du plafond de cette salle. Sur les bords de ce cartouche se succèdent des personnages allégoriques féminins symbolisant l'Abondance, la Victoire, la Paix, la Foi et la Droiture. Seul le pouvoir est masculin, marqué par un faisceau... Tout un symbole.

Derrière moi, vous reconnaissez les vitraux des grands hommes de notre République au XIX<sup>e</sup> siècle: Louis d'Affry, premier landammann de la Suisse, et Louis Weck-Reynold, le seul des 94 conseillers d'Etat à connaître cet honneur. Je me réjouis de partager de nombreux moments avec eux qui, s'ils pouvaient s'exprimer, auraient sans doute tant de choses à nous dire! Chaque occupant ou occupante de ce perchoir entend mettre en œuvre quelques idées-forces. Toutefois la roue n'est pas à réinventer chaque année et une préoccupation demeure: la fonction de député doit être revalorisée. Das Amt des Grossrats muss aufgewertet werden.

Nous pouvons améliorer les conditions de travail dans les commissions et lors du traitement des objets dans cette enceinte. L'arrivée tardive de documents complexes devient trop souvent la règle. Les délais devraient être revus car nous devrions tous disposer de temps suffisant pour l'étude approfondie des dossiers. La question est posée: comment notre Parlement peut-il évoluer afin de remplir ses missions à satisfaction?

Tout va très vite et vous conviendrez avec moi que nous devons nous adapter.

Alles geht so schnell heute – wir müssen uns anpassen. Notre canton connaît un essor démographique tout à fait remarquable. L'exode surtout rural des Fribourgeoises et Fribourgeois vers les cantons voisins appartient au passé. Le chiffre des 300 000 habitants sera bientôt atteint et des défis considérables nous attendent. Pour y faire face, des progrès ont été accomplis, notamment en matière de formation. De nombreux investissements sont nécessaires pour faire face à cette réalité. Heureusement, le spectre de l'endettement qui a tant freiné les ambitions cantonales a disparu et les finances cantonales ont été assainies permettant même de procéder à des réductions d'impôts. Les rabais fiscaux ont toutefois leurs limites, alors que tant de besoins collectifs ne sont pas satisfaits.

Parfois, on entend des technocrates qui osent se réclamer de l'avenir, préconiser une réduction du nombre des cantons et pour eux Fribourg est naturellement de trop entre Vaud et Berne.

Notre histoire – et je cite seulement deux dates: 1157: fondation de Fribourg par Berthold de Zaehringen, 1481: Nicolas de Flue recommande à la Diète de Stans l'acceptation de Fribourg dans la Confédération – jusqu'à ce jour est extrêmement riche. Notre évolution, que dis-je notre révolution, a bien eu lieu: Fribourg rayonne. Ainsi j'affirme que Fribourg ne disparaîtra pas dans un quelconque méli-mélo inventé par des technocrates mal inspirés et que dans mille ans, on se réunira encore ici dans cette salle pour débattre et adopter des lois et pour prendre de bonnes décisions au bénéfice de notre population.

Nous avons une nouvelle Constitution, nous avons réduit le nombre de nos communes de manière spectaculaire et ce mouvement se poursuivra.

Wir haben uns eine neue Verfassung gegeben, und viele Gemeinden haben sich zusammengeschlossen. Weitere werden diesem Beispiel folgen.

L'agglomération de Fribourg, au comité de laquelle j'appartiens, souhaite créer un centre fort au profit du canton tout entier. Des discussions sont en cours pour revoir également le nombre de nos districts. Nous devons préparer l'avenir mais aucune solution ne devrait être imposée qui ne rencontrerait l'adhésion du district concerné.

Le monde est entré à l'automne 2008 dans une crise qui a montré la faillite de certains mécanismes. Au lieu d'une économie sociale de marché, génératrice d'emplois et de richesses pour tous, on a vu une course effrénée vers le profit à court terme avec des bonus indécentes pour quelques uns pendant que le chômage de masse réapparaissait.

An die Stelle einer dem sozialen Gedanken verpflichteten Marktwirtschaft, die Arbeitsplätze und Wohlstand für alle schaffte, trat ein ungebremstes Rennen in Richtung kurzfristigen Profit mit schamlosen Boni für einige wenige, während Massenarbeitslosigkeit wieder aktuell wurde, wenn auch etwas weniger stark in unserem Land oder unserem Kanton als anderswo. Aber das Gespenst der Arbeitslosigkeit schwebt auch über uns.

Le canton de Fribourg tente de conjurer le mauvais sort et a adopté un plan de relance. Mais les personnes qui

ont un travail aujourd'hui ne sont-elles pas menacées de le perdre? Combien d'emplois précaires, comme le travail sur appel, sont apparus ces dernières années? Les difficultés économiques touchent tous les secteurs: agricole, industriel, commercial. Ces soucis, je les ressens dans mes contacts et comme syndique je peux mesurer les effets négatifs.

«Avant le profit, l'homme», au sens de «Mensch». Tel est le slogan du parti qu'avec d'autres je représente dans cet hémicycle depuis plus de 10 ans et tel est encore l'esprit qui l'anime aujourd'hui.

Dans ce contexte, on parle souvent à juste titre de la responsabilité individuelle, mais pour que chacun puisse assumer lui-même son destin, il faut créer des conditions de chances égales au départ. Le constat qui s'impose aujourd'hui est celui de la montée inquiétante de la pauvreté, de la précarité et d'une augmentation quotidienne des inégalités. La paix sociale est en danger et il nous appartient tous ensemble de prendre des décisions qui changent les choses.

Nous sommes là, Mesdames, Messieurs les Députés, pour construire et maintenir un équilibre judicieux permettant à tous les habitantes et habitants de notre canton de vivre dignement. Nous ne devons pas oublier que l'Etat est là pour défendre les intérêts des personnes qui le composent et que son objectif est de garantir le bien-être pour tous et dans l'intérêt général de tous les citoyens de notre canton. Mais avant d'agir, dit le philosophe Albert Jacquard, je cite «il faut s'informer, il faut regarder avec lucidité une réalité pas toujours agréable, il faut prendre conscience de la possibilité, mais aussi de la difficulté de transformer cette réalité. Chacun peut y contribuer; l'important est de se sentir en charge du monde de demain».

Puisse l'an 2010 apporter ses bienfaits à notre canton! Que le chômage recule, que la justice sociale progresse, que la solidarité entre toutes les couches de la population se renforce!

Möge das Jahr 2010 unserem Kanton seine Wohltaten erweisen! Auf dass die Arbeitslosigkeit zurückgehe und die soziale Gerechtigkeit Fortschritte mache. Möge sich die Solidarität zwischen allen Schichten der Bevölkerung verstärken und möge Freiburg sich in eine immer bessere Zukunft entwickeln und entfalten! Et que Fribourg progresse vers un futur toujours meilleur.

Je vous remercie, chers collègues de votre soutien tout au long de cette année. Vielen Dank.

Après ces quelques propos, il est temps de passer à notre ordre du jour. (*Applaudissements*)

## Communications

**La Présidente.** 1. La catastrophe vécue à Haïti ne laisse personne indifférent. Aussi, lors de sa dernière séance, le Bureau a décidé d'organiser une collecte en faveur des sinistrés de la catastrophe haïtienne. Vos dons seront versés à la Congrégation «Les Filles de Marie», congrégation dont la sœur de Charles Ridoré et tante de Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine, fait partie. Elle a été blessée lors de cette catastrophe.

Cette congrégation est active dans le domaine éducatif, médico-social et pastoral. Une urne est à votre disposition à la sortie de la salle et nous vous remercions d'avance de votre générosité.

2. Vendredi, aura lieu la sortie d'hiver du Grand Conseil et si un député ou une députée souhaite encore y participer, il ou elle peut s'annoncer durant cet après-midi au secrétariat. Je crois que c'est encore possible de nous rejoindre.

3. Vous avez reçu dans le programme une liste de dates. Le Bureau a décidé de prévoir une séance de relevée après chaque semaine de session. Bien évidemment, celle-ci ne sera utilisée qu'en cas de nécessité. Vous avez reçu une feuille concernant ces dates et je vous remercie d'en prendre bonne note.

4. Je vous informe que le point 7 de l'ordre du jour est renvoyé car M<sup>me</sup> la Députée Claire Peiry, auteure du postulat, ne peut être présente. Il sera porté au programme de demain matin, en dernier point de l'ordre du jour.

5. Vous avez également reçu à votre place la plaquette du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération fribourgeoise des corps de sapeurs-pompiers. Le Grand Conseil remercia l'ECAB qui a participé à la réalisation et à l'édition de cet ouvrage.

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Théo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le décret concerne la réélection de cinq membres de la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait in globo par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'opposait à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction.

La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

<sup>1</sup> Texte du décret et préavis pp. 93ss.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 73 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 73.

### **Projet de décret N° 178 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Pascal Kuenlin (PLR/FDP, SC), président de la Commission des finances et de gestion**  
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

#### *Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La Commission de finances et de gestion a eu l'occasion d'examiner le projet de décret relatif aux crédits complémentaires de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009.

Et, sur la base des explications fournies par le commissaire du gouvernement, notamment en ce qui concerne la proportion de ces crédits en regard du budget total de l'Etat ainsi que les montants en discussion, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

### **Elections judiciaires<sup>2</sup>**

**La Présidente.** Nous allons procéder aux élections judiciaires. Vous avez à disposition le préavis du Conseil de la magistrature du 18 janvier 2010 et le préavis de la Commission de justice du 20 janvier 2010. Les résultats vous seront communiqués en une fois au terme de la séance.

En premier lieu, il s'agit d'élire un président ou une présidente du tribunal d'arrondissement du Lac à 50%. Le préavis du Conseil de la magistrature propose en priorité 1 la candidature de M<sup>me</sup> Christiana Dieu-Bach, en priorité 2 celle de M<sup>me</sup> Andrea Minka II-Wiederkehr puis, à égalité, celles de M. Frédéric Chassot et M<sup>me</sup> Sandrine Schaller Walker.

Le préavis de la Commission de justice propose la candidature de M<sup>me</sup> Christina Dieu-Bach. J'ouvre la discussion sur cette élection.

**de Weck Antoinette, présidente du Conseil de la magistrature. (PLR/FDP, FV).** Au nom du Conseil de la magistrature, je tiens à remercier la Commission de justice pour son préavis, qui est le même que celui du Conseil de la magistrature, et qui se porte donc sur la candidature de M<sup>me</sup> Christiana Dieu-Bach.

La mise au concours demandait une personne de langue française avec de très bonnes connaissances de l'allemand. Elle aura pour tâche de traiter les affaires en français. Dans un district bilingue comme celui du Lac, vous pouvez bien imaginer que, même dans une affaire en français, il peut y avoir des témoins ou la partie civile qui ne s'expriment qu'en allemand. Il est donc nécessaire que le président puisse comprendre les réponses données par cette personne en allemand, voire comprendre le suisse allemand et aussi l'interroger en allemand. Le Conseil de la magistrature a entendu tous les candidats et a dû se rendre à l'évidence que les deux candidates francophones n'avaient pas les compétences linguistiques suffisantes pour remplir ce mandat. Bien entendu, on me dira «mais on peut apprendre l'allemand». Mais est-ce que c'est aux justiciables germanophones de faire les frais d'un manque de connaissances de la part du président ou de la présidente?

Actuellement, il faut savoir que le tribunal du Lac est un tribunal qui fonctionne très bien, qui ne connaît pas de retard. Le souci du Conseil est que cela perdure. Lorsque nous avons soumis cette liste au président actuel, M. Ducret, sa seule remarque a été de dire: «Il faut que le candidat, le futur président, puisse prendre des affaires en allemand lorsque je me récuse». Donc pour le choix qui doit être fait aujourd'hui, il faut quelqu'un qui soit compétent pour prendre ces affaires, pour interroger les gens dans les deux langues. C'est pour ça que le Conseil a préféré prendre M<sup>me</sup> Christiana Dieu-Bach qui, bien que de langue maternelle allemande, possède tout à fait le français et rédige en français.

Je ne peux que vous demander que votre souci, lorsque vous allez élire cette personne, soit le même que celui du Conseil de la magistrature, c'est-à-dire l'efficacité

<sup>1</sup> Message pp. 86ss.

<sup>2</sup> Préavis pp. 173ss.

de notre justice. Les justiciables vous en seront reconnaissants. Je vous en remercie.

**Goumaz-Renz Monique** (*PDC/CVP, LA*). En tant que seule représentante de langue maternelle française du district du Lac, qui compte treize députés, mais représentant en même temps un tiers de la population francophone de mon district, j'aimerais faire une brève intervention.

Vivre le bilinguisme dans le district du Lac, c'est s'immerger dans une région où l'on parle l'allemand et le français certes, mais c'est également participer à la rencontre de deux cultures dont la cohabitation n'était pas jouée d'avance. Depuis des décennies, nous avons la volonté de nous entendre et de bénéficier des synergies offertes par notre situation à la frontière des langues. Cela nous a obligés, je dirais permis, de trouver des modes de fonctionnement qui tiennent compte des deux sensibilités culturelles, un pari qui exige également une certaine vigilance. Cette conscience dont je suis la porte-parole se forge dès le plus jeune âge dans notre district, autant dans le contexte de la famille que dans le contexte de l'école. C'est dans cette optique qu'il ne s'agit pas seulement d'élire un ou une président-e du tribunal d'arrondissement du Lac chargé-e de traiter les affaires francophones du district, mais il y va également du choix d'une personne en laquelle aussi bien le Lac français que les justiciables francophones puissent se considérer comme représentés. J'aimerais ajouter, au sujet de la question de savoir si M<sup>me</sup> Schaller Walker maîtrise la langue allemande ou non, que pour intervenir aujourd'hui, je me suis entretenue avec elle pendant 15 minutes en langue allemande. Ce n'est pas ma langue maternelle non plus, mais j'ai l'habitude de l'utiliser avec mes collègues députés et nous n'avons pas eu de peine à communiquer et à nous comprendre dans cette langue qui n'est pas notre langue maternelle.

Avec ces considérations, je vous invite donc à élire M<sup>me</sup> Sandrine Walker Schaller au poste de présidente du tribunal d'arrondissement du Lac.

## Projet de décret N° 178

*Entrée en matière (suite)*

**Le Commissaire.** On peut qualifier l'exercice 2009 d'excellent exercice sous l'angle du respect budgétaire: 28 crédits de paiement supplémentaires pour un montant de 14,4 millions. Il faut surtout faire les comparaisons. Et si l'on fait cette comparaison avec la période 1990–2008, on voit que le volume de 14,4 millions correspond à la moyenne, qui est de 14,6 mais si on rapporte au total des dépenses effectives budgétisées, on voit que le chiffre 2009 est inférieur à cette moyenne puisqu'il représente 0,48% en 2009 contre 0,76% sur la période considérée.

Pour ce qui concerne le nombre de crédits supplémentaires, il est dans la moyenne de ces dix dernières années. Il faut remarquer en outre qu'un seul arrêté représente le tiers du total des crédits supplémentaires

accordés. C'est un arrêté qui est lié au service hivernal et à l'entretien des routes cantonales.

Avec cette considération, j'aimerais encore relever que l'on peut féliciter et remercier l'ensemble des services de l'Etat qui gèrent les moyens financiers qui sont mis à leur disposition dans le cadre du budget avec parcimonie.

**Thürler Jean-Pierre** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné ce projet de décret et constate que le 84% des dépassements de crédits sont compensés, dont 35% du total concerne les frais du service hivernal des routes.

Toutefois, il constate que, malgré la réorganisation du Service des justices de paix, le poste «Traitements du personnel» augmente de 12%, ce qui lui paraît être beaucoup. Alors, dans le cadre de la réorganisation, avons-nous sous-estimé le nombre d'affaires à traiter? La question reste ouverte mais nous nous interrogeons et invitons la Direction, le cas échéant, à examiner cette situation.

**Cardinaux Gilbert** (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des crédits complémentaires demandés pour l'année 2009. Nous constatons que l'année 2009 est un bon exercice sous l'angle du nombre des crédits complémentaires octroyés et du montant total qu'ils représentent, soit 14,4 millions. Cette somme est dans la moyenne des crédits supplémentaires attribués entre 1990 et 2008: 14,6 millions mais, en revanche, inférieure en rapport du total des dépenses budgétisées puisqu'elle correspond au 0,48% en 2009 contre 0,76% durant la période considérée. Les budgets sont correctement appliqués et cela est réjouissant. A noter, comme cela a été dit, qu'un crédit demandé représente à lui seul le tiers du montant total. Il s'agit de près de 5 millions pour le Service des ponts et chaussées.

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le décret relatif aux crédits supplémentaires pour l'année 2009.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris connaissance des vingt-huit arrêtés de crédits supplémentaires demandés aujourd'hui par le biais du message N° 178. Le Grand Conseil, quant à lui, est habitué à la récurrence de cette démarche. Nous apprenons donc avec satisfaction que la situation deviendrait, semble-t-il, plus maîtrisable dans le domaine santé-social avec des coûts qui se stabilisent; c'est tant mieux!

Les Directions de la santé et des affaires sociales, de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ainsi que celle de l'instruction publique, de la culture et du sport présentent 76% des crédits supplémentaires demandés pour un montant avoisinant les 11 millions. Pour cette dernière Direction, la DICS, l'Alliance centre gauche souhaiterait avoir quelques explications concernant la somme de 1,152 million supplémentaire relative aux subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spéciales hors du canton. Ce montant représente environ 34% de plus que le montant initialement bud-

gétisé qui était de 3,402 millions de francs. Dans cette même Direction, l'Alliance centre gauche se demande, au centre de charges 3259 «Haute école fribourgeoise de travail social», position 311.100, comment peut-on «oublier» la planification d'achats de mobilier pour une somme de 51 470 francs?

Une avant-dernière explication que nous souhaiterions concerne la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts – mon collègue de droite devait piaffer dans son box pour la demander mais je lui ai ravi la politesse: il s'agit des 500 000 francs, un demi-million, sous la rubrique 3425/318.049 concernant les travaux informatiques effectués par des tiers?

J'aimerais également souligner la question, qui avait été mise en exergue par mon collègue Jean-Pierre Thürler, relative aux frais de justice de paix, qui sont en augmentation de 12%.

Je remercie le commissaire du gouvernement pour les réponses qu'il nous fournira. L'Alliance centre gauche, quant à elle, acceptera ce décret.

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE).** Die SP-Fraktion stimmt den vorliegenden Nachtragskrediten für das Jahr 2009 mit folgenden Bemerkungen zu:

Der Nachtragskredit für den Kauf eines neuen Pavillons für die Relais-Klassen ist doch etwas fragwürdig, da schon im Juni 2007 ein Nachtragskredit von 100 000 Franken gesprochen wurde. Die provisorischen Lösungen kommen den Kanton teuer zu stehen und der Staatsrat sollte nach nachhaltigen Lösungen suchen.

Mehrere Nachtragskredite wurden durch verminderte Ausgaben beim Personal der Polizei kompensiert. Dies jetzt schon seit einigen Jahren. Ich kenne die Problematik, dass nicht alle Abgänge ersetzt werden können und es schwierig ist, alle bewilligten Stellen zu besetzen. Aber der Staatsrat sollte dies im Rahmen der Budgetdebatte auch berücksichtigen.

Und die dritte Bemerkung betrifft auch den Nachtragskredit für die Friedensgerichte: Auch hier wurde vor allem der Arbeitsaufwand, die Arbeitsbelastung bei der Neuorganisation unterschätzt und dies sollte durch eine Evaluation im Budget 2011 korrigiert werden.

**Le Rapporteur.** Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Certaines questions ou l'essentiel des questions s'adressent à M. le Commissaire du gouvernement. Je constate également que dans le cadre des débats de la Commission, l'imprévisibilité et l'urgence des dépenses n'ont, en quelques sorte, jamais été prises en défaut.

Je vous remercie de votre attention et je considère que le reste de la discussion est du ressort du commissaire du gouvernement.

**Le Commissaire.** En préambule, j'aimerais quand même relever la quasi-exactitude des comptes par rapport au budget. Arriver à ne dépasser dans l'ensemble des positions moins de 1% du montant total, ceux qui gèrent des budgets doivent savoir ce que cela veut dire. Notamment dans les communes, j'aimerais voir combien de pour-cents de dépassement sur différentes positions on peut démontrer. L'important étant avant

tout qu'on puisse les compenser par des économies ailleurs!

Plusieurs interventions ont évoqué les justices de paix. Il est exact que les dépenses des justices de paix ont été sous-estimées. Je rappelle qu'on a changé le système et, évidemment, les projections qui avaient été faites, ont été faites sur la base d'enquêtes qui ont été réalisées auprès des justices de paix de milice. Visiblement, ces projections ont été sous-estimées. Ce qui est important, c'est qu'à futur on en tienne compte dans les budgets, ce qui a été le cas.

M. Chassot est intervenu sur plusieurs éléments. Là aussi, je crois que le poids des mots est important. Il a parlé des coûts qui se stabilisaient dans le domaine santé-social; ce n'est pas tout à fait ça! Ce sont les écarts entre le budget et les comptes qui se stabilisent. On a nettement moins d'écarts parce qu'on corrige au fur et à mesure quand on voit les erreurs qui sont commises, pas seulement dans ce domaine, mais partout on essaye de les corriger dans les budgets futurs. Cela ne veut encore pas dire que les dépenses se stabilisent.

Il a évoqué plusieurs cas précis. Tout d'abord, pour ce qui concerne l'instruction publique, il a fait allusion aux subventions cantonales pour les personnes handicapées mineures dans les écoles spéciales hors du canton. Donc il s'agit bien évidemment là d'un domaine que nous ne maîtrisons pas. Ensuite, il faut tenir compte du fait qu'il y a la RPT qui se met en place. Ça n'est pas simple, mais ici il s'agit, pour l'essentiel, de frais de scolarisation qui ont été comptabilisés dans l'exercice 2009 mais qui provenaient de décomptes finaux des périodes antérieures. Evidemment, ce n'est pas nous qui gérons, nous recevons les factures! Il faut assumer les factures. Il s'agit là d'une dépense qu'on peut clairement qualifier de dépense liée.

Ensuite, il a fait allusion au mobilier de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social. Il y a eu des locations de surfaces supplémentaires et, évidemment, il a fallu aménager et équiper ces surfaces supplémentaires. A noter qu'une partie est couverte par une subvention de la Confédération. Ensuite, le reste est compensé. Mais, encore une fois, on ne peut pas tout prévoir! J'aimerais quand même rappeler qu'un budget pour l'Etat commence à se préparer au mois de février de l'année précédente. Ce mois de février, on lance les travaux pour le budget 2011. Je rappelle que le Grand Conseil reçoit les documents à mi-septembre, donc il faut prévoir bien à l'avance. Ce qui, moi, m'étonnerait c'est qu'on arrive à tenir parfaitement le budget. Je me dirais: «Il y a quelque chose de louche» si c'était le cas.

Ensuite, il a également évoqué les 500 000 francs pour les travaux informatiques à la DIAF, plus exactement au Service de l'agriculture. Il s'agit des travaux informatiques qui concernent le système GELAN (gestion notamment des paiements directs). Il faut voir que ce système, qui n'est pas géré que par un canton mais qui est commun aux cantons de Berne, Soleure et Fribourg, doit être adapté lorsque les modifications législatives ou réglementaires des mesures fédérales et cantonales arrivent. On est obligé de l'adapter, on ne peut pas attendre, surtout si les cantons partenaires sont aussi d'avis qu'il faut y aller, on ne peut pas dire: «Non, non, attendez, nous on n'a pas au budget, on fera l'année prochaine!» On est obligé de suivre, sans compter que

les adaptations aux modifications législatives ou réglementaires, à l'évidence, doivent être faites en fonction des délais qui sont donnés.

M<sup>me</sup> Krattinger a évoqué différents éléments en relation avec la police, respectivement les questions de personnel. Elle a parlé du traitement du personnel auxiliaire. Evidemment, nous ne souhaitons pas exclusivement travailler avec du personnel auxiliaire, mais lorsque vous avez beaucoup de travail qui arrive, notamment dans la gestion administrative des travaux d'intérêt général, dans celle des conversions d'amendes, de peines pécuniaires impayées en peines d'emprisonnement, il est évident qu'il faut prendre des mesures et c'est celles que l'on prend, faute de quoi on accumule les retards.

M<sup>me</sup> Krattinger a aussi évoqué les questions de personnel à la police. Alors, évidemment, le problème des effectifs de la police est une question particulière dans la mesure où lorsqu'un poste se libère, on ne peut pas mettre une annonce et engager quelqu'un, on est toujours lié à la mise sur pied des écoles d'aspirants. Je ne crois pas qu'on puisse dire que le Conseil d'Etat est imprévoyant puisque chaque année une telle école est ouverte. On planifie avec le nombre de places mais évidemment il y a déjà des aspirants qui ne finissent pas l'année. Cela, vous ne pouvez pas le planifier! Ensuite, il y a les départs naturels. Dans chaque budget, nous faisons des projections, une estimation. Les départs naturels dus à l'âge, on les connaît mais les autres départs naturels, les gens qui changent d'orientation, qui partent à la Police fédérale, on peut faire une estimation, mais évidemment cela reste une estimation et on ne sera jamais dans le chiffre précis.

J'aimerais dire que d'une façon générale je pense que c'est un mauvais procès que de reprocher à l'Etat, au Conseil d'Etat, aux services, aux Directions de ne pas dépenser la totalité de ce qui est inscrit au budget parce que, évidemment, ce serait décourager les services à économiser. Pour ce qui concerne les justices de paix que M<sup>me</sup> Krattinger a aussi abordées, j'ai également répondu au début de mon intervention.

Avec ces remarques et réponses aux questions, je vous invite à adopter le décret tel qu'il est proposé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Lecture des articles*

##### ART. 1

– Adopté.

##### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganoiz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
*Total: 81.*

#### *Se sont abstenus:*

Binz (SE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 2.*

## **Rapport N° 174**

### **concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg<sup>1</sup>**

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** Ich möchte gerne alle meine Kollegen von der welschen Partei beruhigen. Ich werde mich meistens auf Französisch äussern und dies wird auch heute der Fall sein.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de l'expertise actuarielle. Nous tenons d'ailleurs à relever le très bon niveau de ce rapport, à la fois complet et accessible à chacun malgré la difficulté de la matière. Sa lecture nous amène à faire les constatations suivantes.

La détérioration des degrés de couverture au 31 décembre 2008 doit évidemment être mise en perspective avec l'année boursière 2008, qui restera dans les annales de l'histoire comme une annus horribilis. Et s'il est juste de prendre un horizon à long terme pour apprécier les performances de placement d'une caisse de pension, le rapport relève quand même que la performance annuelle moyenne de la Caisse depuis 1997 a été de 3,6%, soit 1% en-dessous du taux d'intérêt technique. Partant de ce constat, la question du maintien du

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 103ss.

taux d'intérêt technique à 4,5% est posée, s'il semble probable que la Caisse ne dégage pas une performance au moins équivalente. Je conçois qu'une baisse du taux d'intérêt technique aurait pour corolaire une nouvelle baisse du degré de couverture.

L'autre question qui préoccupe notre groupe est la détérioration très probable du rapport démographique. A ce sujet, le graphique en page 15 est pour le moins explicite. Nous avons aujourd'hui 4,4 assurés actifs pour un bénéficiaire. A l'horizon 2028 et compte tenu des tables actuarielles les plus récentes, ce rapport va tomber à 1,7 assuré actif pour un bénéficiaire. A partir de là, ne serait-il pas préférable d'orienter la Caisse de pension vers un régime plus capitalisant? On note aussi que le rapport parle même de problèmes structurels au niveau du financement de la Caisse. Dans les constatations du rapport, il est dit qu'une analyse est en cours à cet effet ou était en cours au moment de la rédaction du rapport. Est-ce que M. le Commissaire peut nous en donner les conclusions ou le cas échéant les options retenues par le comité de la Caisse pour anticiper cette évolution défavorable?

Avec ces considérations, notre groupe prend acte du rapport.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Einmal mehr dürfen wir einen weiteren interessanten Bericht der Pensionskasse des Staatspersonals zur Kenntnis nehmen. Im Namen der ganzen FDP-Fraktion gratuliere ich dem Präsidenten und seinen Vorstandsmitgliedern für die umsichtige Führung der zweiten Säule des Staatspersonals. Wir sind auch beruhigt, denn der in Auftrag gegebene, neutrale, versicherungstechnische Bericht oder Expertise kommt zum gleichen Schluss. Trotz dieser Vorschusslorbeeren dürfen wir nicht übersehen, dass der Deckungsgrad auf unter 80% gefallen ist. Dies ist nur möglich, weil die Pensionskasse des Staatspersonals Staatsgarantie genießt. Das heisst schlussendlich, dass der Steuerzahler haftet.

Ich erinnere daran: Die privaten Pensionskassen müssen einen Deckungsgrad von 100% aufweisen. Kurzfristig kann man mit dieser Unterdeckung leben; zumal die Altersstruktur der knapp 15 000 Versicherten mit einem Durchschnittsalter von 42,3 Jahren sehr gesund ist.

Wir danken dem Vorstand, dass er die verschiedenen erwähnten Gefahren nicht aus dem Auge verliert.

Der Aktivität und der Aktualität entsprechend noch folgende Frage: Wenn das Schweizer Stimmvolk am 7. März die Senkung des Umwandlungssatzes – le taux de conversion – verweigert, sind dann für die Staatspersonalkassen Massnahmen nötig? Wenn ja, welche?

**Glardon Alex (PDC/CVP, BR).** Périodiquement, le comité de la Caisse doit faire établir une expertise actuarielle visant à s'assurer que celle-ci offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements, que les dispositions légales sont bel et bien conformes et que l'analyse des risques est bien en adéquation avec le coût effectif des risques invalidité et décès. En premier lieu, il faut rappeler que la CPPEF pratique deux régimes de prévoyance: le régime de pension, valable pour tous les collaborateurs au bénéfice d'un contrat

de travail supérieur à un an et le régime LPP pour le personnel auxiliaire ou temporaire. Le taux de cotisation appliqué au régime de pension est toujours de 19,5% répartis pour 11,5% à charge de l'employeur et 8% à charge de l'employé. Depuis la dernière analyse datant de 2005, les principaux faits marquants pour le régime de pension sont les suivants: l'âge moyen de l'effectif a augmenté de 0,6 année; la Caisse a vu son effectif augmenter de 12,4%; le nombre de pensions a augmenté de 20,5% et la proportion des bénéficiaires par rapport aux actifs a donc passé de 21,3 à 23%.

Au niveau financier, la performance annuelle moyenne s'est fortement dégradée, en cause essentiellement la crise financière puisque cette performance s'est élevée à 0,8% de 2006 à 2008, soit bien loin du taux technique fixé par la Caisse qui se trouve à 4,5%. Depuis 1997, la performance annuelle se situe également en-dessous de ce taux, de l'ordre de 1%. Il faut remonter aux 20 dernières années pour constater que la rentabilité moyenne est proche du taux technique. Nous touchons là le nerf du problème et l'expert propose d'ailleurs à la Caisse d'effectuer une analyse afin de vérifier si ce taux de 4,5% cadre encore avec la réalité. Cette analyse a été demandée par le comité de la Caisse et en fonction des résultats, il conviendrait dès lors peut-être d'envisager une baisse de ce taux. Le degré de couverture se monte à 78,4%, soit une baisse de presque 12 points par rapport à fin 2006. La garantie maximale de l'Etat se monte ainsi à 655 millions. Néanmoins, les résultats des bilans à fin 2008 permettent à l'expert de conclure que la situation financière de la Caisse est équilibrée. En prévision de la révision de la LCP, les questions concernant celle-ci sont nombreuses et je n'en citerai que certaines.

Le système prévalant pour le régime de pension est-il encore possible de perdurer à long terme? Le taux de cotisation actuellement fixé à 19,5% sera-t-il suffisant au futur pour répondre notamment à la dégradation inexorable du rapport démographique? Et enfin le taux technique de 4,5% peut-il être encore raisonnablement maintenu?

Le Conseil d'Etat estime le résultat comme globalement positif et ne propose en l'état aucune modification des conditions de la prévoyance. Ce n'est pas lui faire injure de lui demander si ceci est bien prudent, en particulier en ce qui concerne le taux technique actuellement démesurément décalé de la réalité. Il est donc urgent d'attendre le projet de révision de la LCP, qui nous permettra d'analyser les grandes options retenues par le projet.

Avant de conclure, le groupe démocrate-chrétien tient encore à préciser que les problèmes rencontrés par notre Caisse ne lui sont pas propres, mais qu'il s'agit bien de menaces structurelles rencontrées aujourd'hui par toutes les caisses, publiques ou privées, à savoir l'allongement de l'espérance de vie, le financement à long terme et un rendement suffisant pour faire face à leurs obligations. Nier ces évidences confinerait à de l'aveuglement dogmatique et à un manque de courage politique.

C'est avec ces remarques que le groupe démocrate-chrétien vous propose de prendre acte de ce rapport.

**Brodard Vincent** (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste se réjouit de la solidité financière de la Caisse de pension de l'Etat. La performance moyenne des années 2006 à 2008 a certes été inférieure au taux technique, principalement pour les raisons conjoncturelles que l'on connaît, mais nous constatons cependant la présence d'éléments positifs, tels qu'un rapport démographique encore très favorable, une réserve disponible sur le niveau des cotisations pour invalidité et décès ainsi que la présence d'une réserve de fluctuation. Ces éléments nous permettent de considérer avec une certaine sérénité les défis futurs. En outre, relevons le faible coût moyen par assuré en terme de frais administratifs, ce qui démontre que la Caisse est bien gérée. Nous souhaitons aussi rappeler, dans l'optique de l'analyse de congruence entre actifs et passifs en cours, que la vision et les décisions stratégiques en matière de deuxième pilier se doivent de considérer le long terme. Même si, comme nous l'avons dit, la performance de ces dernières années est restée faible, il ne faudrait pas en tirer des conclusions hâtives en termes de diminution de prestations ou d'augmentation exagérée des charges. A ce niveau-là, rappelons qu'une baisse du taux technique aurait immédiatement pour effet de diminuer massivement le taux de couverture. Vu le statut de droit public de l'institution, une telle mesure devrait à notre sens être financée par une augmentation de la garantie de l'Etat. Le rapport d'expertise mentionne bien que la baisse du taux technique est dans l'air du temps, en particulier chez nos voisins d'outre-Sarine. Nous avons là une différence de point de vue qui se retrouve aussi dans la campagne actuelle sur le vote concernant la baisse du taux de conversion LPP. Les réflexions à la base de ce projet sont volontairement alarmistes et jouent sur la peur et l'incertitude. Ce dont le deuxième pilier a besoin c'est de confiance, de stabilité, de diversification dans le choix des instruments financiers et surtout d'une gestion débarrassée de l'intervention d'apprentis sorciers. C'est sur ces considérations que le groupe socialiste accepte le rapport et en prend acte.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche remercie le Conseil d'Etat pour la transmission de cette expertise. Comme on s'approche du 7 mars, il est presque impossible de ne pas faire une phrase sur l'actualité politique concernant la prévoyance professionnelle. Il est intéressant de voir aussi, à la lumière du sujet sur lequel nous allons voter, la situation concrète des caisses. Personnellement, je suis membre d'un comité d'une caisse qui affiche une très bonne santé. Et vu l'état de toutes les caisses, je suis quand même opposée à la baisse du taux de conversion, parce que les caisses ont toute une série d'autres possibilités d'agir sans diminuer les rentes à vie. L'expertise que nous avons en main est un très bon exemple qui démontre toutes ces possibilités d'agir. Donc parlons de cela et laissons la votation populaire de côté. La lecture a suscité trois ou quatre réflexions et interrogations que nous souhaitons soumettre au Conseil d'Etat. Vus les remous des marchés financiers, il n'est pas étonnant que le degré de couverture pour la partie Caisse de pension est tombé sous les 80% à la fin de l'année 2008. Comme l'expertise s'arrête à ce mo-

ment-là, nous aimerions savoir comment la situation s'est développée l'année passée et quel était le dernier degré de couverture connu.

Deuxièmement, la projection de l'expert laisse présager une lente péjoration de la situation financière. M. Pittet est un expert renommé, connu pour sa défense des intérêts des assurés. C'est un expert qui conseille de ne pas trancher trop vite dans le vif. Donc, si c'est lui qui trouve qu'il est opportun d'étudier une baisse du taux technique de 4,5% ou d'étudier comment éviter cette baisse, c'est une recommandation qu'il faut suivre très rapidement et j'ai vu dans une parenthèse que le comité avait tout de suite fait entreprendre l'étude nécessaire. Est-ce qu'on connaît déjà les résultats de cette étude? Spécialement, et là je me joins par exemple à ce qu'a dit M. Glardon, quelles sont les possibilités d'agir? Est-ce que le Conseil d'Etat ou le comité pense qu'il faut agir sur le taux technique ou sur les cotisations? Ou surtout quelles sont les possibilités de développement du portefeuille des placements qui produit aujourd'hui une rentabilité insuffisante par rapport aux obligations de la caisse. Enfin, dernière question: la loi cantonale veut définir un degré de couverture minimum ou plutôt fixer le régime financier pour qu'il atteigne 70 à 80%; le Conseil d'Etat est certainement conscient que la discussion dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la prévoyance va vers un taux obligatoire de 80%, aussi pour les caisses qui disposent d'une garantie d'Etat, certes assortie de délais appropriés. Avons-nous déjà étudié si dans la loi cantonale, la fixation d'un degré de couverture ou d'un objectif de degré de couverture de moins de 80% serait légalement ou de façon réaliste encore possible?

Et puis j'ai juste une remarque: comme certainement tous les députés ont fait une lecture assidue de cette expertise, on pourrait la faciliter en signalant qu'au point 4.5 il y a une petite confusion entre les termes «régime de pension» et «régime LPP».

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En préambule, j'aimerais juste rappeler les éléments essentiels de l'expertise actuarielle. L'expert constate que les dispositions de la loi sur la Caisse de prévoyance sont conformes aux dispositions légales actuelles, que les provisions techniques constituées à la date de l'expertise sont conformes au règlement pour les passifs de nature actuarielle, que la Caisse est ainsi en mesure de tenir ses engagements et qu'un des articles de la loi indique que suivant le résultat de l'expertise, le Conseil d'Etat doit proposer au Grand Conseil la modification des conditions de la prévoyance, après consultation du comité. Le résultat de l'expertise étant globalement positif, le Conseil d'Etat ne propose aucune modification des conditions de la prévoyance. Je rappelle que le degré d'équilibre s'élève à 157,9% à fin 2008. Cela signifie qu'on est en mesure de payer l'ensemble des rentes actuelles, alors que le degré de couverture légal en capitalisation se situe à 78,4%. Si le Conseil d'Etat ne propose aucune mesure, c'est évidemment parce qu'il y a la nouvelle loi qui est en préparation. Si tout va bien, j'espère qu'elle pourra être mise en consultation encore ce mois ou au plus tard le mois prochain. Je relève également que le comité de la Caisse est conscient de la problématique générale, puisque la loi

nous impose une expertise actuarielle tous les 4 ans et qu'en fait nous avons avancé celle-ci, puisque la dernière date de 3 ans.

Maintenant j'aimerais venir un peu sur les différentes interventions. J'aimerais déjà répondre à une question ou faire une remarque. On parle de prévoyance, c'est-à-dire comme l'a dit l'un ou l'autre intervenant, on doit raisonner sur le long terme. C'est le sens des expertises actuarielles, qui projettent sur 20 ans, de savoir en fonction de toutes les données connues, de toutes les hypothèses, si la Caisse est en mesure, sur la distance, de remplir ses obligations. Et si je dis qu'il faut examiner sur 20 ans, il est évident que fin 2008, année catastrophique pour la bourse, la Caisse a réalisé une performance négative de 7,6%, ce qui est en tout cas bien moins mauvais que la plupart des caisses où les performances négatives étaient au-delà de 10%. Evidemment on ne peut pas se baser sur une seule année. Si l'expertise avait eu lieu aujourd'hui, donc à fin 2009, on aurait eu une autre image. Les chiffres précis ne sont pas encore disponibles, mais ce que je peux vous dire c'est qu'en 2009 la performance de la Caisse sera au minimum un peu supérieure à 8%, soit 8,1 à 8,2%, je ne sais pas encore exactement. Donc on obtient tout de suite une autre image. Et si on calcule la performance historique sur 22 ans, on arrive à 4,58%. Donc on remplit une exigence par rapport au taux technique. Pour la Caisse, concrètement, le taux technique est le taux que l'on doit obtenir comme rendement sur l'ensemble de nos placements. Tant qu'on y arrive, il n'y a pas de problème. Dès l'instant où ce n'est plus possible, alors c'est là qu'il faut envisager la baisse de ce taux technique. C'est la raison pour laquelle l'actuaire nous disait: «Attention! Vous êtes bons, mais vous n'avez pas trop de marge, donc soyez attentifs à cet aspect des choses». Comme cela a été dit, si on baisse le taux technique, l'effet immédiat est la baisse du taux de couverture puisqu'on suppose des rendements inférieurs et il faut donc augmenter les réserves au bilan.

M. Rossier a posé la question: «Est-ce qu'on ne devrait pas examiner une caisse plus capitalisante, c'est-à-dire concrètement augmenter le taux de couverture?» C'est évidemment l'idée du comité, c'est une question de performance des capitaux. D'autre part, dans la révision de la loi, on tient compte de ces éléments et on proposera un certain nombre de mesures, notamment pour tenir compte d'un élément qui n'a pas encore d'effet aujourd'hui, mais qui va toucher la Caisse comme toutes les caisses évidemment, c'est la dégradation du rapport démographique due notamment à un facteur malgré tout heureux, il ne faut pas le critiquer, l'allongement de la durée de vie.

Concernant l'analyse de congruence, on a lancé les travaux et ça n'est pas facile, il faut trouver le bon partenaire qui soit en mesure de le faire. Nous n'avons pas encore de résultat aujourd'hui mais comme cela a été dit, les travaux sont lancés.

M. Vonlanthen a également parlé des problèmes du degré de couverture et ça me permet de dire qu'il y a effectivement des travaux au niveau de la Confédération, c'est-à-dire des travaux de la Commission du Conseil des Etats. La nouvelle loi n'imposera pas une capitalisation à 100% pour les caisses publiques,

comme c'était l'idée à un moment donné, parce que notamment dans des cantons de Suisse alémanique, on s'est gentiment et violemment brûlé en mettant plus d'un milliard dans la caisse publique pour arriver à 100% et puis qu'est-ce qu'il arrive, eh bien il arrive l'année 2008, et il faut recommencer l'exercice. On a mis de l'argent dans un tonneau sans fond et il faut recommencer l'exercice, ce qui ne sert strictement à rien.

D'après les travaux de la commission, pour le moment, comme M<sup>me</sup> Mutter l'a dit, un taux de couverture minimal va vraisemblablement arriver. Aujourd'hui, d'après les travaux actuels, il devrait être à peu près de 80%, à atteindre dans un délai certainement de 40 ans. Et là je réponds directement à M<sup>me</sup> Mutter: dans l'avant-projet de loi, on a prévu un taux minimal pour la Caisse. Evidemment on va l'adapter en tenant compte des dispositions fédérales. Ce n'est pas du tout illégal, bien au contraire, il faut le fixer parce que vous ne pouvez pas aller en-dessous du taux fédéral mais vous pourriez aller en-dessus en théorie. Donc on va devoir le fixer. Et je pars de l'idée que le comité de la Caisse fera une proposition au final, puisqu'il faut attendre la fin des travaux des Chambres. Il proposera vraisemblablement le taux fédéral qu'on obtiendrait donc, en soi pas après 40 ans, mais tout de suite. Sans compter que dans les discussions, et j'aimerais vous rendre attentifs à cela, lorsqu'on dit qu'il faut atteindre un certain taux, que l'on parle de 80 ou de 100, on n'a pas tout dit. Il faut aller un peu plus loin, parce qu'il y a le taux de couverture et ensuite il faut constituer une réserve de fluctuation de valeurs pour tenir compte, en particulier, des variations de la bourse. Et vous pouvez l'estimer à 10 à 15% au minimum. Donc, quand on dit qu'il faut 100%, il faudrait en fait 115 à 120. Lorsqu'on dit 80, il faudrait idéalement au minimum 90 à 95%.

Pour répondre très directement au député Vonlanthen, la votation sur le taux de conversion sur lequel le peuple aura à discuter est un sujet extrêmement intéressant évidemment, mais il ne concerne pas directement la Caisse de pension de l'Etat, parce qu'elle n'utilise pas cette notion. Le taux de conversion est utilisé pour calculer les rentes dans le système fédéral. Pour ce qui nous concerne, nous ne calculons pas les rentes de cette manière. Les rentes sont calculées en fonction du salaire moyen de carrière et en fonction du nombre d'années de cotisation. Donc, quel que soit le taux de conversion fixé par la Confédération, concernant la Caisse de pension, il n'y a pas d'influence.

M. Glardon a dit qu'il faudra revoir le taux technique. Ce n'est pas tout à fait ce que l'actuaire nous a dit. Il nous a dit qu'il fallait être très attentif, qu'il ne fallait pas laisser la situation se dégrader. Si on se rend compte qu'on n'arrive pas à atteindre une performance équivalente, alors il faut agir. Mais encore une fois, il faut voir les conséquences immédiates. Evidemment, sur la base des calculs qui sont présentés ici, qui sont à la fin d'une année boursière catastrophique, on peut arriver à cette conclusion. Mais je ne crois pas qu'on puisse dire que la performance de la Caisse de pension de l'Etat est démesurément décalée. Ce n'est pas le cas. Cela dépend. Si on regarde sur une année, à fin 2008, bien sûr, on devrait obtenir du 4,5 et puis en fait on fait du moins 7,6. Si je ne prends que l'année 2009,

il faudrait faire du 4,5 et on fait du 8. Donc c'est parfait. On est obligé de faire une moyenne. Et on me l'a encore appris récemment, on ne fait pas une moyenne arithmétique, mais une moyenne dite géométrique, pour arriver à calculer cette performance moyenne sur une longue période. Comme je l'ai dit, à fin 2009, si on la calcule sur 22 ans, on arrive à 4,58. Donc on n'a pas trop de réserves, mais on est quand même dans la cible.

M. le Député Brodard a dit, et c'est là le seul élément que j'aimerais reprendre, qu'en matière de prévoyance, il ne faut pas de conclusions hâtives. Il a entièrement raison. Il ne faut pas se laisser guider par l'actualité immédiate, il faut travailler sur du long terme.

M<sup>me</sup> Mutter a demandé quelle était la situation en 2009. Alors je l'ai dit, on a eu une performance qui représente, c'est une estimation, 8%, ça sera vraisemblablement là autour. Donc, une performance qui pourrait être meilleure. Mais encore une fois compte tenu de notre portefeuille, où on a quand même une bonne partie d'immeubles, cela signifie que lorsque la bourse va mal on va moins mal que les autres, mais lorsque la bourse flambe, évidemment les résultats sont un peu moins bons. C'est assez logique.

J'ai déjà évoqué l'étude de congruence, qui est en route, qui était suggérée assez fortement par l'actuaire.

Les mesures que l'on va proposer dans le cadre de la nouvelle loi? Il faut attendre que celle-ci vienne. C'est un peu un ensemble de mesures, c'est un équilibre. Evidemment, l'idée est de ne pas toucher à l'essentiel. Il faut quand même dire que les prestations de la Caisse ne sont pas des prestations extraordinaires, où il y aurait beaucoup de gras sur l'os, où on pourrait aller chercher beaucoup de choses. On va quand même essayer de conserver l'essentiel.

Est-ce qu'on peut fixer le degré de couverture à atteindre? Oui on peut le fixer. On pourrait le fixer inférieur à celui de la Confédération, mais il y aura un délai, comme je l'ai dit, pour la Confédération. Mais personnellement, en l'état des travaux, je n'ai pas trop de soucis, on est plus ou moins dans la cible. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel sera le taux de couverture effectif à fin 2009, parce qu'il y a encore des décisions à prendre, notamment sur la revalorisation des salaires assurés qui influencent aussi ce taux de couverture. Mais il devrait être supérieur à 80% à fin 2009.

C'est avec ces considérations que je vous invite à prendre acte du rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Motion M1076.09 Emanuel Waeber/ Jean-Pierre Thürler** (déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des partis)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR).** J'ai pris acte avec satisfaction de la suite donnée à notre motion, qui a pour objectif d'introduire dans la loi fiscale fribourgeoise une base légale permettant de déduire fiscalement les dons et cotisations versés aux partis politiques, montants limités à un maximum de 5000 francs. Je remercie le Conseil d'Etat de sa prise de position. Cette démarche, faut-il le rappeler, fait suite à une modification législative fédérale concernant une telle déduction fiscale pour les personnes physiques. En effet, celles-ci pourront déduire jusqu'à 10 000 francs du revenu imposable pour l'impôt fédéral direct dès 2010 déjà et, deux ans plus tard, les cantons devront également s'adapter à cette situation.

Les motionnaires sont conscients que cette adaptation au niveau cantonal serait venue tôt ou tard mais pas nécessairement avant 2011, alors que les partis politiques seront cette année-là, et vous le savez, engagés dans une phase active d'élection à tous les échelons. Sans imaginer des budgets pharaoniques de campagne, il est toutefois indispensable pour les partis d'assumer les frais engagés pour une communication efficace et démocratique des objectifs fixés. Nous devons, dans ce sens, pouvoir compter entre autres sur le soutien privé.

Avec le soutien unanime du groupe libéral-radical, je vous invite, comme le Conseil d'Etat le propose, à accepter cette motion visant l'introduction d'une base légale dans la loi sur les impôts cantonaux directs permettant justement aux personnes physiques de déduire les dons et cotisations versés aux partis politiques jusqu'à concurrence de 5000 francs.

A l'instar de mes collègues motionnaires Waeber et Rossier, je suis d'accord avec le principe d'une entrée en vigueur de cette base légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 justement pour éviter des frais spécifiques à l'introduction anticipée de cette mesure alors que la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs sera soumise au Grand Conseil encore cette année. Je souhaite cependant que le Conseil d'Etat se mette en mesure de respecter ce planning sinon nous aurons tous quelque chose à perdre et pour plusieurs années. Je vous remercie de votre attention.

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** La motion de nos deux collègues visant à déduire fiscalement les dons et cotisations aux partis politiques reçoit le soutien unanime du groupe démocrate-chrétien. La limitation cantonale proposant un montant maximal de 5000 francs par année fiscale semble être mesurée et judicieuse. Notre groupe la soutient également.

Il est bon de rappeler, et cela a été dit, que les diverses bases et lois fédérales ont été modifiées en juin 2009 par l'Assemblée fédérale avec l'obligation pour

<sup>1</sup> Déposée le 29 juillet 2009 et développée le 13 août 2009, *BGC* p. 1516; réponse du Conseil d'Etat le 12 janvier 2010, *BGC* p. 181.

les cantons d'adapter leur législation respective. Le Conseil d'Etat nous annonce cette modification légale pour le deuxième semestre 2010, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le groupe démocrate-chrétien demande expressément au Conseil d'Etat de respecter le délai dans cette mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Tout doit être entrepris dans ce sens. Son application pour l'année électorale 2011 semble tout à fait jouable car l'Etat dispose déjà d'un registre des partis politiques basé sur des critères bien définis et objectifs. Notre démocratie directe n'a pas de prix, juste un coût aux frais de campagne des partis politiques qui doivent assumer principalement avec l'aide de l'Etat.

Soutenir cette motion, c'est assurer une part au financement volontaire et transparent des frais de campagne des partis politiques qui font notre Etat de droit et qui animent la vie politique cantonale et communale.

Le groupe démocrate-chrétien soutient le fractionnement, comme le propose le Conseil d'Etat, avec une entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Rossier Jean-Claude** (*UDC/SVP, GL*). En ma qualité de comotionnaire et compte tenu de la pertinence des arguments développés par notre collègue Jean-Pierre Thürler, c'est à l'unanimité que notre groupe soutiendra cette motion y compris le fractionnement proposé par M. le Conseiller d'Etat.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). Cette motion aura donné lieu à un débat intéressant au sein de notre groupe. Pour l'ensemble du groupe, les cotisations et les dons faits aux partis politiques par des personnes, des personnes physiques bien entendu, sont à considérer comme un geste important pour la démocratie. Comme mon collègue Rossier, je ne vais également pas reprendre ici l'ensemble des arguments de mes autres collègues. Il faut surtout relever que les partis politiques sont le lieu où se forme l'opinion publique. Les partis, souvent décriés, et souvent à tort, sont l'outil essentiel de notre système politique. Bien sûr, leur fonctionnement nécessite quelques moyens financiers. Une déduction fiscale jusqu'à une hauteur de 5000 francs doit être à ce titre considérée comme un petit coup de pouce bienvenu pour nos partis respectifs qui, nous le savons tous et cela a été répété aujourd'hui, vont au-devant d'un marathon électoral en 2011.

Une minorité de notre groupe soutiendra donc, sans trop de soucis, cette motion. Hormis les arguments que je viens de citer, mes collègues relèvent également que, le système de financement de notre parti étant des plus clairs, cette déduction peut apporter une certaine amélioration pour nos militants. Notre système de financement se compose des cotisations annuelles en fonction du revenu et d'une participation significative de nos élus qui reversent une part de leurs indemnités provenant de leur mandat politique. A partir de là, certains pensent que l'on ne peut pas décourager, que ce soit nos adhérents ou nos cotisants.

Sans affirmer un certain bien-fondé donc de la déduction fiscale, une majorité du groupe socialiste ne suivra pas cette motion et les raisons sont de différents ordres. Tout d'abord, suivre cette motion en l'état, c'est navi-

guer à vue! Aucun chiffre n'est avancé et, malgré quelques estimations faites à l'interne du groupe, personne ne sait vraiment le manque à gagner pour le canton. Les chiffres ne sont peut-être pas si importants que ça mais souscrire à cette motion sans de telles indications nous froisse quelque peu. Je relève ici que le mode de financement de notre parti permettrait aujourd'hui même d'estimer le manque à gagner. Notre financement est des plus transparents et nous serions à même de donner toutes les indications utiles pour une estimation.

Si une majorité du groupe socialiste ne suivra pas cette motion, c'est aussi pour ne pas donner un signal négatif à la population. Sans vouloir vous présenter des estimations à l'emporte-pièce, je pense tout de même que les plus grands bénéficiaires de cette déduction ne doivent pas être beaucoup plus élevés que 500 dans le canton. Je suis persuadé même que de ce nombre on peut déjà retirer 110 députés de ce Parlement, qui sont très certainement d'importants cotisants à leur parti. En ce qui me concerne, je peux vous le dire, je dois bien avouer que j'en ferai très certainement partie. Il y a donc ici tout de même le risque qu'un soutien à cette motion apparaisse comme un cadeau que nous nous ferions cet après-midi, quelque peu en catimini... Ce geste pourrait se justifier mais il ne peut pas se faire comme cela, isolé, sans contrepartie pour la population. Il ne peut pas se faire sans estimation et, surtout, ne peut pas se concevoir dans une période économique troublée. Il n'est pas possible, d'un côté, de parler de plan de relance et, de l'autre, de déductions fiscales favorisant notamment certains élus. Le groupe socialiste s'est suffisamment inquiété l'automne passé pour l'avenir des finances de notre canton lors de l'étude du plan financier pour ne pas relever qu'il convient d'avoir une certaine ligne de conduite. Nous comprenons les buts de cette motion, bien sûr, mais ne souhaitons pas nous octroyer, encore une fois en catimini, des avantages même si ceux-ci pourraient se justifier. Cet objectif devrait être repris; il le sera d'après la loi d'harmonisation fiscale au niveau fédéral. Il doit être repris mais les incidences doivent être affinées et, surtout, le moment mieux choisi.

Je dirais également, pour donner une piste et en guise de conclusion, que l'on pourrait lier cette motion à une législation sur le financement des partis pour lui donner plus de cohérence. Vous me direz: «Ce sujet n'a pas obtenu l'aval de ce Parlement, il y a de cela quelques mois». Mais nous continuons à penser que cela amènerait de la transparence. Et la transparence, Mesdames et Messieurs, cela permet d'expliquer des sujets au mieux qui pourraient ne pas être interprétés correctement par la population.

**Waeber Emanuel** (*PDC/CVP, SE*). En novembre 1999 déjà, la motion de notre ancien collègue Hans Stocker «Déduction des cotisations aux partis» a été soumise au vote. Elle a été rejetée au plus serré de tous les résultats avec 32 «non», 31 «oui» et 32 abstentions. Maintenant, dix ans plus tard, même le canton de Fribourg devrait être plus judicieux. En date du 11 mai 2006, le Grand Conseil a accepté la motion Stocker sur les déductions pour versements à des fins d'utilité publique. Cela a conduit à une modification de la loi sur les

impôts cantonaux directs dans laquelle un article 34a précise ce qu'il faut entendre par don, se rapprochant ainsi de la réglementation fédérale.

Selon l'article 139 de notre Constitution, les partis politiques de ce canton contribuent de manière importante au fonctionnement de la démocratie. L'Etat et les communes peuvent les soutenir financièrement. Maintenant que tous les partis se trouvent confrontés à des problèmes de trésorerie, je répète, tous les partis de ce canton, à l'approche de l'année électorale 2011, les signataires Jean-Pierre Thürler, Jean-Claude Rossier et moi-même vous recommandent d'accepter cette motion.

Wir empfehlen Ihnen, die Motion gemäss Vorschlag des Staatsrates zu akzeptieren: Das Inkrafttreten auf den 1. Januar 2011, sowie den abzugsberechtigten Höchstbetrag von 5000 Franken festzusetzen.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Eine sehr grosse Mehrheit des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt die Erheblicherklärung der Motion.

Wir haben aber auch einige Bedenken. Ich möchte nicht alle Argumente und alle Bedenken wiederholen, die mein Kollege zu meiner Rechten, das heisst der Linken, schon gesagt hat.

Wir möchten einfach noch ein Argument, oder eine Frage hinzufügen: Es ist ja so, dass von den Entschädigungen aus den Gemeinde- und Kantonsparlamenten und Kommissionen wir unseren Parteien jeweils einen gewissen Prozentsatz abgeben. Das heisst, dass wir im Prinzip zweimal auf diesen Beiträgen Steuern bezahlen. Wenn wir die Beiträge an die Parteien von den Steuern abziehen können, müssen wir nur einmal darauf Steuern bezahlen. Das ist eine Frage an den obersten Steuerkommissär unseres Kantons: Liegen wir da richtig? Das war ein grosses Argument in unserer Fraktion um dieser Motion, so wie es der Staatsrat vorschlägt, zuzustimmen.

Und eine kleine Minderheit hat Bedenken, dass wir uns hier in der Staatskasse und bei den Steuergeldern selber bedienen, wobei da effektiv immer ein bisschen Vorsicht geboten ist.

Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie, die Erheblichkeitserklärung anzunehmen.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** A titre personnel, je n'arrive pas non plus à suivre les yeux fermés l'analyse du Conseil d'Etat sur cette question. Comment nous propose-t-il d'accepter une diminution annuelle des revenus, alors qu'il ne chiffre pas l'incidence financière de l'introduction de cette nouvelle déduction générale?

Pour ma part, j'appelle ceci signer un chèque en blanc! Pourquoi ne pas fixer le montant à 3000, 5000, 7000 ou 10 000 francs au fait? Lorsqu'il y a un poste à repourvoir au sein des services de l'Etat, dans des services débordés comme c'est par exemple le cas dans les tribunaux, les tribunaux de première instance ou les justices de paix, nous discutons des heures pour des dépenses de 100 000, 200 000, 300 000 francs en nous disant que le budget ne supportera pas, qu'il faut être prudent et procéder à une politique des petits pas en matière financière. Etre prudent, oui, j'aimerais juste

que cette prudence s'applique aussi lorsque l'on coupe dans les revenus. Dans ce sens, il ne m'est pas possible d'accepter cette motion tant que le Conseil d'Etat ne donne pas des éléments concrets sur les incidences financières que cela peut impliquer.

Par ces motifs, je m'opposerai donc à cette motion.

**Le Commissaire.** Beaucoup de choses ont été dites, je ne les répéterai pas. Je peux déjà donner une garantie, c'est que si vous acceptez la motion, l'entrée en vigueur de la disposition légale nécessaire se fera certainement au 1<sup>er</sup> janvier 2011. D'autre part, et là c'est une question beaucoup plus importante qu'il n'y paraît, c'est la question du fractionnement que nous vous proposons qui implique le rejet de la motion concernant la date d'entrée en vigueur proposée par les motionnaires. D'abord, accepter une entrée en vigueur d'une nouvelle base fiscale le 1<sup>er</sup> juillet 2010, cela revient à dire que c'est le 1<sup>er</sup> janvier 2010 en réalité. D'autre part, si on acceptait cette idée, on ferait un précédent excessivement dangereux parce que cela signifierait que l'on modifie des recettes du budget qui est en cours. Ça, ça n'est pas possible et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons le fractionnement et donc le rejet de la motion sur ce point-là. Mais, si j'ai bien compris, les motionnaires acceptent ce fractionnement.

Plusieurs députés sont intervenus sur le manque à gagner: qu'est-ce que ça représente? Mais, Mesdames et Messieurs, c'est impossible à calculer! Cela voudrait dire qu'on suppose combien de personnes versent quelque chose aux partis, parce qu'il n'y a pas que les élus à ma connaissance. J'ai été plus de dix ans trésorier de mon parti cantonal, je peux vous dire que, particulièrement en période électorale, c'est par centaines que les gens versent 50 francs, 100 francs. Impossible à calculer parce que vous ne pouvez pas faire une projection globale parce que, évidemment, avec la progressivité de l'impôt, tout dépend de la personne qui donne ces montants. Ce n'est pas comme une déduction existante qu'il serait question d'augmenter. Il suffirait de l'augmenter partout où elle existe et l'informatique règle le problème. Ici, ce n'est pas possible! Ce que l'on peut dire c'est que cela ne devrait pas bouleverser fondamentalement les recettes de l'Etat. Je pars de l'idée que l'effet est quand même relativement limité.

M. de Roche m'a demandé une interprétation. Je n'ai pas tellement bien compris comment est-ce qu'on paie deux fois les impôts. J'aimerais bien que chaque contribuable paie deux fois les impôts! (*rires*) Cela étant, je signale que les élus ont quand même un montant de frais déductible relativement important qui, normalement, devrait couvrir ce qui est versé aujourd'hui. Il n'y a en tout cas pas de double effet fiscal, à mon avis, mais c'est une question d'interprétation.

Encore une fois, même si vous insistez pour qu'on avance des chiffres, ce serait de toute façon des noix sur un bâton et c'est le genre d'exercice auquel il est inutile de se livrer parce que c'est vraiment un exercice alibi. Par contre, on peut imaginer, après deux ou trois ans de pratique du système, faire l'évaluation de ce que représentent les chiffres réels. Mais, en l'état, c'est totalement impossible parce que cela suppose imaginer ce que les gens feront lorsque la disposition sera en vigueur.

Donc, comme la réponse du Conseil d'Etat le demande, je vous propose d'accepter le fractionnement de la motion, d'accepter la motion sur le principe de la base légale qui permet de déduire jusqu'à 5000 francs mais, par contre, de rejeter la motion pour la question de l'entrée en vigueur.

– Au vote, le principe du fractionnement de la motion proposé par le Conseil d'Etat est accepté par 79 voix contre 1; il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

*A voté non:*

Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Hänni-F (LA, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

– La prise en considération de cette motion pour ce qui concerne l'introduction d'une base légale permettant aux personnes physiques de déduire les dons et cotisations versés aux partis politiques jusqu'à concurrence d'un montant de 5000 frs est acceptée par 66 voix contre 14. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/

CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 14.*

*Se sont abstenus:*

Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

– La prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la date d'entrée en vigueur de cette base légale le 1<sup>er</sup> juillet 2010 est refusée par 55 voix contre 3; il y a 8 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 55.*

*Ont voté non:*

Grandjean (VE, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP). *Total: 3.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Repond (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 8.*

– Cette motion est ainsi acceptée selon la proposition du Conseil d'Etat.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Mandat MA4016.09 Jean-Louis Romanens/  
Eric Collomb/Christian Bussard/  
Emmanuelle Kaelin Murith/Monique  
Goumaz-Renz/Pascal Andrey/Patrice  
Jordan/Yves Menoud/André Schoenenweid/  
Jean Bourgknecht  
(Conférence suisse des impôts: son rôle et ses  
compétences)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Le mandat N° 4016.09 méritait-il d'être déposé? Je réponds sans autre par un grand oui devant les expériences que nous avons vécues ces dernières années.

Il est vrai que le texte déposé reprenait celui de la motion fédérale. La même démarche a par ailleurs été faite dans différents cantons. Il s'agissait simplement de mettre un peu de pression pour donner à chaque instance ses compétences qui doivent trouver leurs sources dans le respect de la législation. La reprise du texte d'un instrument fédéral n'obligeait pas le Conseil d'Etat à reprendre in extenso la réponse du Conseil fédéral, réponse qui est par ailleurs contestée. Je dois vous avouer être déçu par la réponse du Conseil d'Etat, que j'osais espérer quelque peu différente et surtout plus nuancée notamment sur la préservation de son droit de décision.

Le Conseil d'Etat ignore-t-il les problèmes qu'a occasionnés la sortie de la première version du certificat de salaire, dont la complexité dans la détermination des revenus en reprenant chaque détail, était indigeste? Il aurait surtout amené dans les entreprises un travail administratif démesuré. Si je partage l'avis du Conseil d'Etat sur le certificat de salaire qui doit permettre d'annoncer l'ensemble des revenus, je suis opposé à en faire un document complexe qui n'aurait jamais apporté les informations souhaitées du fait que les entreprises n'auraient pas été à même de le compléter de manière sérieuse. Ceci a par ailleurs été fortement défendu par les organisations patronales qui ont, à la force du poignet, exigé une révision totale de la première version du certificat de salaire afin d'arriver à un document plus digeste. Leur point de vue a finalement été accepté par la Conférence suisse des impôts qui a été remise sur le droit chemin par les autorités fédérales et cantonales.

Le Conseil d'Etat ignore-t-il la version de la circulaire publiée par la même Conférence en relation avec l'estimation fiscale des actions en cours? Cette circulaire prévoyait que la valeur des actions d'une PME correspondait au minimum à la valeur de ses fonds propres. Cela avait pour effet de tripler la valeur fiscale des actions des entreprises à faible rendement ou en perte. Est-ce concevable de pénaliser des sociétés et

les actionnaires de PME qui sont dans la difficulté? Je suis d'avis que non et j'espère que les représentants des entreprises présents dans cette enceinte partagent mon point de vue. Dans ce cas-là il a fallu l'intervention des milieux patronaux et du Département fédéral des finances pour modifier cette circulaire et revenir à l'ancienne version.

Vous avouerez que ces deux cas laissent songeurs et exigent que l'on donne à la Conférence suisse des impôts son vrai rôle. Le Conseil d'Etat relève, en page 4 de sa réponse, je cite: «Vu l'évolution de la fiscalité, en particulier l'harmonisation fiscale voulue par le peuple suisse, le Conseil d'Etat considère qu'il est indispensable qu'une réflexion commune soit menée par les administrations fiscales de la Confédération et des cantons». Je partage cet avis. Il est important d'harmoniser les pratiques et les spécialistes des administrations cantonales doivent pouvoir faire des propositions. Aussi donnons à cette Conférence la compétence de faire des réflexions et de soumettre celles-ci aux politiques, dans un premier temps au Conseil fédéral et aux gouvernements de nos différents cantons. Ceux-ci font une appréciation pour ensuite, s'ils le jugent nécessaire, rendre une ordonnance qui officialise et donne une base légale à ces réflexions. Au besoin, le résultat de ces réflexions fait l'objet de la mise en place d'une base légale fédérale par l'intermédiaire de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts avec une obligation pour les cantons d'adopter cette loi. C'est ainsi que les principes du droit et de sa légalité seront respectés. Je précise par ailleurs que le Conseil d'Etat a accepté l'instrument parlementaire sur cette question et la commission du Conseil national propose son acceptation, ceci contre l'avis du Conseil fédéral.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter ce mandat qui permettra de sauvegarder le principe qu'il appartient aux gouvernements de proposer des lois et de mettre en place de nouvelles pratiques.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce projet de mandat et vous propose de se rallier à la position du Conseil d'Etat en ne le prenant pas en considération.

En effet, le Conseil fédéral a relevé que les constatations, les circulaires et les directives de la Conférence suisse des impôts n'ont pas de caractère obligatoire pour les cantons, la Conférence suisse des impôts n'étant pas une autorité fédérale. Même si l'exemple du dernier certificat de salaire n'est peut-être pas forcément le plus symptomatique, nous faisons confiance à notre représentant au sein de cette Conférence suisse des impôts pour qu'il réaffirme l'indépendance des cantons en général et du canton de Fribourg en particulier par rapport aux décisions qui sont prises.

Nous vous recommandons donc de suivre la position du Conseil d'Etat.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Le groupe démocrate-chrétien reconnaît qu'il y a un réel souci avec la recommandation et les directives utilisées par l'administration d'une manière générale, notamment dans le domaine fiscal. Le groupe est conscient du fait que le mandat est difficile à remplir mais désire que les dif-

<sup>1</sup> Déposé le 8 septembre 2009 et développé le 17 septembre 2009, BGC p. 1519; réponse du Conseil d'Etat le 12 janvier 2010, BGC p. 182.

ficultés soient signalées auprès de la Conférence des Directrices et des Directeurs cantonaux des finances dans le sens du mandat. Le groupe démocrate-chrétien relève que le Conseil d'Etat ainsi que la Commission d'économie du Conseil national ont accepté cette motion Büttiker. Donc, apparemment, les problèmes existent effectivement et je pense qu'il faut maintenant donner un signal au niveau cantonal. Dans ce contexte, le groupe démocrate-chrétien attend du Conseil d'Etat, respectivement de la Direction des finances, que les décisions prises concernant les outils utilisés dans l'administration soient rendues transparentes. A notre avis, il faut savoir qui décide quoi en matière cantonale. Est-ce l'administration? Est-ce le Conseil d'Etat? Est-ce le Directeur des finances? La transparence, aujourd'hui, est nécessaire pour aussi pouvoir exercer la haute surveillance parlementaire et faire, si besoin, des propositions d'améliorations. S'agissant de la collaboration intercantonale, d'un objet intercantonal, et je dirais un de plus, il est, à notre avis, d'autant plus important qu'on se manifeste, qu'on le signale à la Conférence des Directrices et des Directeurs cantonaux des finances et que celle-ci examine le rôle de la Conférence suisse des impôts, composée d'employés des vingt-six services cantonaux, ce qui est quand même important à préciser.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutient la démarche et vote oui au mandat.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient le mandat de nos collègues du groupe démocrate-chrétien concernant la demande de rétablir le caractère officieux de la Conférence suisse des impôts. En effet, il est important de respecter les rôles et fonctions de chaque organisation. Personne ne conteste l'utilité et l'apport de la Conférence suisse des impôts mais, par contre, il est important de respecter une certaine hiérarchie des organes décisionnels. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre l'organe décisionnel est clair en la matière. Il passe par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances et non pas par la Conférence suisse des impôts. Les demandes formulées, dans le mandat, sont louables et doivent être appliquées selon la procédure mentionnée.

Je vous encourage donc à soutenir ce mandat et c'est dans ce sens que le groupe de l'Union démocratique du centre va se prononcer.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** Permettez-moi juste d'appuyer un des points, me semble-t-il, de la critique que nous avons faite. Le Conseil d'Etat a simplement copié et collé la réponse du Conseil fédéral sachant que les Chambres fédérales, par le Conseil des Etats ainsi que la fameuse Commission des redevances du Conseil national, avaient pris une position favorable. Le Conseil d'Etat sait, quand cela l'arrange, aller chercher l'info aux Chambres fédérales et le dire. Je trouve qu'il aurait pu aussi ici le faire.

Deuxième remarque, la Conférence suisse des impôts émet des directives, des circulaires éminemment techniques et je constate que, dans le cas du certificat de salaire comme dans celui de l'estimation des titres non

cotés, le canton n'a tout simplement rien vu venir. Il a fallu faire appel aux organisations économiques pour obtenir une modification. Je pense que le canton aurait pu quand même, ou du moins le Conseil d'Etat dans sa réponse, évoquer les risques de dérapages et expliquer par quel acte formel une directive d'un organisme, qui est un club de fonctionnaires privé, impose en quelque sorte aux cantons des modifications ou des adaptations du droit fiscal en particulier.

En dernier point, j'ai vécu de très près le certificat de salaire et la manière dont la Conférence suisse des impôts l'a élaboré. On avait une page, il fallait l'adapter à l'informatique. On en a fait vingt-sept pages et il a fallu se battre pendant trois ans pour qu'on revienne, pour la PME au moins, à trois ou quatre pages. Il a fallu demander à un conseiller fédéral de convoquer les représentants de la Conférence suisse des impôts pour que ces personnes veuillent bien se mettre à une table et reconnaître que, peut-être, on pourrait faire quelque chose de plus simple. Là, il y a, me semble-t-il, une certaine «arrogance technocratique». C'est l'exemple même de ce que je crois qu'il faut combattre en terme d'administration qui dérive ou qui n'est plus sous contrôle. La Conférence suisse des impôts ne dépend pas de l'Administration fédérale des contributions et elle n'est pas soumise à la Conférence suisse des Directeurs des finances. Elle est au-dessus des cantons et elle est un peu en-dessous de la Confédération. Bref, elle fait ce qu'elle veut. Je crois que manifester, en tant que politiques, un souci de dérapage et mettre le holà à ce type de dérapage est un minimum que nous devons exiger.

Je vous recommande donc d'accepter le mandat.

**Le Commissaire.** C'est tellement plus beau lorsque c'est inutile! On a beaucoup fait allusion à la réponse circonstanciée du Conseil fédéral, que le Conseil d'Etat a reprise dans sa réponse. Cependant, l'essentiel de ce qui a été repris émane de la Conférence des Directeurs des finances (CDF). En tant que membre du comité de cette Conférence je peux bien sûr intervenir mais on va me redonner le même texte qui est publié parce que la Conférence a déjà pris position. Si on suit les demandes de changement de rôle de la CDF on aurait, d'ici deux ou trois ans, exactement les mêmes critiques qu'on entend aujourd'hui: qu'est-ce que c'est cette Conférence qui se met en-dessus des cantons et donne des ordres aux cantons? La CDF ne souhaite pas jouer ce rôle; elle n'a pas ce rôle à jouer. La Conférence est très souvent consultée en tant que telle. J'expliquais, il y a peu de temps, qu'on peut très bien imaginer que la Conférence prenne une position dans une consultation et que les gouvernements cantonaux prennent une autre position parce que les cantons ne sont pas liés par ce qui se passe à la Conférence des Directeurs des finances. Donc, en ce qui concerne la première partie du mandat, bien sûr, je peux intervenir au prochain comité en disant: mon Parlement a dit que... On va me faire exactement la même réponse que vous trouvez ici sur deux ou trois pages; la CDF ne veut pas jouer ce rôle. Par contre, elle est bien consciente qu'il y a eu deux problèmes. Cela a été évoqué, il s'agit du certificat de salaire et de l'estimation fiscale des actions non cotées. C'est pourquoi nous avons estimé que la CSI manquait

de sensibilité politique dans ses directives. Afin d'essayer de faire ce lien nous avons désigné notre secrétaire de la CDF pour agir et pour faire partie du comité de la CSI mais sans pouvoir donner des ordres. D'ailleurs, le fait que les directives, les recommandations de la CSI sont des recommandations et n'ont pas de force légale a déjà été, comme il est mentionné dans notre réponse, très clairement indiqué par le Tribunal cantonal fribourgeois. Dans plusieurs recours la cour fiscale s'est distanciée du fisc fribourgeois qui avait agi dans le sens d'une recommandation de la CSI.

Rapidement, je reviens sur les deux problèmes qu'on a connus ces derniers temps. C'est vrai qu'il y a eu de gros problèmes concernant le certificat de salaire, c'est évident. Je note quand même qu'il y avait un groupe de travail où les milieux patronaux étaient représentés dans la CSI. On peut discuter dans quelle mesure l'avis de ces milieux a été repris. Là, je suis d'accord. Cependant, le reproche de dire qu'on ne les a même pas consultés n'est pas tout à fait correct. De même que pour l'estimation fiscale des actions non cotées, il existe une association de ce type de sociétés qui a été consultée et qui a accepté. C'est seulement ensuite, je crois que c'est au niveau de l'USAM, qu'il y a eu une réaction et que cela a été corrigé. Je note que dans les deux cas qui posent des problèmes, finalement, les choses ont été remises en ordre et ont été corrigées.

Il paraît évident que s'il devait y avoir des décisions qui ont une portée législative, mais ce n'est jamais le cas, il est évident que l'on vous soumettrait les modifications. On l'a vu récemment pour le rappel d'impôt, par exemple. La loi fédérale change et il faut changer notre loi. On vient au Grand Conseil quand il faut changer des lois. Il est évident que la compétence est au Grand Conseil. Lorsqu'il faut changer des règlements c'est de la compétence du Conseil d'Etat; on va au Conseil d'Etat. Ensuite, il y a toute la question de l'application des lois parce que, évidemment, ce problème de coordination, on l'a déjà à l'intérieur de l'administration fiscale. On a beaucoup de taxateurs. Il est important que les taxations se fassent non pas en fonction du taxateur mais en fonction du problème à régler et qu'il se règle de la même façon sur l'ensemble du canton et, idéalement, sur l'ensemble du pays... Idéalement... On n'arrive pas toujours. Le risque qu'on a si on va un peu dans le sens de ce qu'on veut c'est que, finalement, un canton dise qu'il n'est pas d'accord de suivre ce que l'ensemble des administrations cantonales dit et qu'il veuille avoir une autre pratique. Chaque canton fera de même, mais il n'y aura plus d'harmonisation pratique de l'application des lois et des règlements parce que c'est de cela dont il s'agit.

Donc, très concrètement, si vous acceptez le mandat, le Conseil d'Etat fera avec mais, comme je l'ai dit, c'est bien plus beau lorsque c'est inutile! Je connais déjà la réponse de la CDF.

Ensuite, pour le point deux il est évident que lorsqu'une loi doit être changée on vient ici. L'attitude consistant à dire que la pratique de l'administration fiscale devrait être immuable et ne jamais changer à moins d'en discuter avant au Grand Conseil me paraît un peu particulière parce que les choses changent aussi. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que lorsqu'on modifie, par exemple les montants qu'on peut déduire au

titre des kilomètres de déplacement, il faudrait d'abord venir au Grand Conseil pour dire qu'on va augmenter ou diminuer le montant à cause du prix de l'essence. Ce sont ces éléments-là! On est attentif et je ne crois pas qu'on puisse dire que l'administration fiscale fribourgeoise est tatillonne. On essaie de trouver de bonnes solutions. Il est clair que de temps en temps lorsqu'il s'agit d'harmoniser au niveau suisse cela peut poser des problèmes. On essaie de trouver des solutions. Dans le cas précis, le certificat de salaire a pris du temps. L'estimation des actions non cotées a pris moins de temps. Cela a été corrigé relativement plus rapidement et, en réalité, cela n'a jamais été mis en œuvre.

Mesdames et Messieurs, je comprends l'agacement, mais l'acceptation de ce mandat ne nous amènera pas beaucoup plus loin.

C'est avec ces considérations que je vous propose de suivre la proposition du Conseil d'Etat et de rejeter le mandat.

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e président-e du tribunal d'arrondissement du Lac (50%)

Bulletins distribués: 93; bulletins rentrés: 89; bulletin blanc: 1; bulletins nuls: 3; bulletins valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue pour une période indéterminée *M<sup>me</sup> Sandrine Schaller Walker* avec 59 voix.

A obtenu des voix: *M<sup>me</sup> Christiana Dieu-Bach*: 25.

### Un-e vice-président-e du tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 89; bulletins rentrés: 84; bulletins blancs: 3; bulletin nul: 1; bulletins valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu pour une période indéterminée *M. Léonard Crottaz* avec 80 voix.

### Un-e vice-président-e de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 94; bulletins rentrés: 83; bulletins blancs: 4; bulletin nul: 0; bulletins valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Thomas Meyer* avec 79 voix.

### Un-e assesseur-e à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 89; bulletins rentrés: 84; bulletins blancs: 4; bulletins nuls: 2; bulletins valables: 78; majorité absolue: 40.

<sup>1</sup> Préavis pp. 173ss.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jacques Genoud* avec 78 voix.

**Mandat MA4016.09 Jean-Louis Romanens/  
Eric Collomb/Christian Bussard/  
Emmanuelle Kaelin Murith/Monique  
Goumaz-Renz/Pascal Andrey/Patrice  
Jordan/Yves Menoud/André Schoenenweid/  
Jean Bourgknecht (suite)**

*Vote sur la prise en considération*

**La Présidente.** Je vous rappelle que le Conseil d'Etat demande le rejet de ce mandat. Par conséquent, la majorité qualifiée, c'est-à-dire l'acceptation par 56 députés, est requise pour sa prise en considération.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 43 voix contre 40. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz

(FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 40.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 43.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

- La séance est levée à 16 h 10.

*La Présidente:*

**Solange Berset**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Marie-Claude CLERC**, secrétaire parlementaire